L'HISTOIRE

GAZ: LA FRANCE A DES PROVISIONS POUR L'HIVER

Pas de panique. Qu'un grand froid saisisse la France ou que la Russie ferme totalement les vannes ne devraient pas empêcher l'Hexagone de se chauffer cet hiver, selon GRTgaz, filiale de GDF Suez, qui gère 85% du réseau de gazoducs en France. Les niveaux des stocks de gaz -dont la capacité correspond à 30% de la consommation annuelle du pays - sont «satisfaisants», s'élevant à 8,5 milliards de mètres cubes sur les zones gérées par GRTgaz. Soit presque 1 milliard de plus qu'à la même période l'an dernier. Depuis l'hiver 2012-2013. particulièrement froid, qui avait causé des tensions importantes sur les réseaux de gaz, la France a revu à la hausse les obligations de stockage des fournisseurs et a renforcé les contrôles.

LES GENS



RICHARD VEUT L'ABANDON DES RETRAITES CHAPEAU

Sus aux retraites chapeau, pour Stéphane Richard. Sur RTL mercredi, le PDG d'Orange a déclaré que l'abandon de ce dispositif réservé aux grands patrons serait «peut-être une voie assez saine». Notamment pour des raisons de périodicité: «Les salaires se fixent tous les ans alors que la retraite chapeau, c'est une fois pour toutes», a semblé regretter Richard. Le ministre de l'Economie a «vαlidé», mardi, la retraite chapeau de 831641 euros par an de Gérard Mestrallet, patron de GDF Suez (détenue à 30% par l'Etat), qu'il touchera à partir du printemps 2016. «Chaque fois qu'une affaire de retraite chapeau sort, il y a beaucoup d'émotion dans l'opinion et on peut le comprendre. Je pense qu'il y a un effet consistant à perpétuer une forme d'inégalité ou de désavantage qui est quand même très très difficile à admettre», a reconnu Richard. PHOTO REUTERS



Jean-Claude Juncker, mercredi, au siège de la Commission, à Bruxelles. PHOTO YVES LOGGHE. AP

Luxleaks: Jean-Claude Juncker nie toute erreur

ÉVASION FISCALE L'ex-Premier ministre du Luxembourg et nouveau chef de la Commission dit avoir agi dans la légalité.

ean-Claude Juncker, misen cause pour son rôle dans le «Luxleaks», en convient: l'évasion fiscale, qui permet aux entreprises d'échapper en grande partie à l'impôt, «ne correspond pas aux normes éthiques et morales généralement admises». Pour autant, le nouveau président de la Commission n'en démord pas : le tax ruling ou «déclaration fiscale anticipée» pratiquée par le Grand Duché lorsqu'il le dirigeait, est conforme au droit luxembourgeois et international: «Je ne m'excuse pas pour ce que j'ai fait pour mon pays.» Contre-attaquant, il a mis au défi, mercredi, les Etats membres de l'UE de relancer l'harmonisation de la fiscalité des entreprises, enlisée depuis vingt ans par le vote à l'unanimité.

Taureau. Il aura fallu une semaine après la révélation de l'affaire dite «Luxleaks» pour que Juncker se décide à prendre le taureau par les cornes. Descendant, mercredi midi, à la surprise générale, dans la salle de presse de la Commission, il a affronté dans l'après-midi, lors d'un débat organisé dans l'urgence, les députés réunis en session plénière à Bruxelles. Son message: pas question de démissionner comme le demandent, dans une curieuse alliance de circonstance, certains médias libéraux anglo-saxons et la gauche radicale, puisqu'aucune faute n'aurait été

commise. «Les décisions fiscales anticipées sont une pratique bien établie dans 22 pays de l'UE, a-t-il rappelé. La Commission elle-même les a déclarées conformes au droit communautaire dès lors qu'il n'y a pas de discrimination entre les entreprises [qui en bénéficient]», par exemple en réservant ce traitement préférentiel aux seules sociétés étrangères. «Je ne suis pas l'architecte du modèle luxembourgeois, [même si] je suis politiquement responsable de ce qui s'est passé».

Juncker a néanmoins admis que «l'interaction entre les règles nationales des uns et celles des autres peut conduire à des taux d'imposition très fai-

«Je ne suis pas l'architecte du modèle luxembourgeois [même si] je suis politiquement responsable.» Jean-Claude Juncker mercredi

bles. [Mais] c'est le résultat auquel conduit la logique de non-harmonisation fiscale au sein de l'UE». Celui qui refuse d'être décrit comme «l'ami du grand capital» reconnaît qu'il y a «urgence à agir», car «l'impression qui se dégage est que l'injustice fiscale est insuffisamment combattue en Europe». Nombreux sont les citoyens qui «ne comprennent pas la différence entre l'assainissement des finances publiques et l'imposition des sociétés». Il affirme avoir agi «tout au long de sa vie pour

l'harmonisation fiscale», rappelant que c'est sous la présidence luxembourgeoise de l'UE que la TVA a été harmonisée (en 1991) et qu'un «code de bonne conduite» visant à lutter contre la concurrence fiscale déloyale a été adopté (en 1997). Il a omis de rappeler qu'il s'est opposé à la levée du secret bancaire pour les particuliers, acceptée cette année par son successeur...

Priorité. Mais il a changé. promet-il, puisqu'il porte désormais les habits de président de la Commission: «La lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale» est l'une de ses grandes priorités. «Et ce ne sont pas des pa-

roles en l'air.» Il a annoncé qu'il allait remettre sur la table la proposition de directive harmonisant la définition de l'assiette fiscale des

entreprises, en carafe depuis 2011. De même, une directive sera proposée afin d'instaurer un échange automatique d'informations entre les administrations fiscales sur les déclarations anticipées négociées par les entreprises, un système qu'il souhaite étendre au reste du monde comme il va le suggérer au G20 de Brisbane cette semaine. Ce n'est pas encore le «grand soir» fiscal, mais Juncker veut tester la volonté des Etats d'agir. Enfin.

JEAN QUATREMER



BOURSE DE PARIS / CAC40 -1,51 % / 4 179,88 PTS

Transaction: 3 274 601 125€ +23,51%

SOI VAY

₱ Les 2 plus fortes

☐ Les 3 plus basses

CREDIT AGRICOLE SOCIETE GENERALE SCHNEIDER ELECTR

BOURSES DU MONDE

New York Dow Jones	17 602,81 -0,07 %
New York Nasdaq	4 663,85 +0,07 %
Londres Footsie 100	6 611,04 -0,25 %
Tokyo Nikkei	17 197,05 +0,43 %

DÉCRYPTAGE Par **NATHALIE DUBOIS**

Les aides sociales pour les immigrés européens limitées par la justice

e Front national en France et le Premier ✓ ministre conservateur britannique sont ceux qui ont le plus chaudement salué, hier, un arrêt de la Cour de justice européenne (CJUE) autorisant les Etats membres de l'Union à ne pas forcément verser de prestations sociales à des immigrés communautaires, Ravi, David Cameron a vite relavé sur Twitter cette décision «qui freinera le tourisme social», sujet politiquement brûlant outre-Manche. En France, le FN va, lui, un peu vite en besogne, en concluant que la Cour valide ainsi le principe de «priorité nationale», cher au parti de Marine Le Pen.

Pourquoi cet arrêt?

La Cour avait été saisie par l'Allemagne, suite à un litige entre le Jobcenter de Leipzig et une Roumaine arrivée en 2010 avec son fils. Elisabeta Dano réclamait le RSA local et la prise en charge de son lover et de son chauffage, en plus des 320 euros d'aide qu'elle touche pour son enfant. Après examen de son cas, la CJUE a jugé que «les citoyens de l'Union économiquement inactifs qui se rendent dans un autre État membre dans le seul but de bénéficier de l'aide sociale peuvent être exclus de certaines prestations sociales». Or, cette Roumaine, dit la Cour, «ne recherche pas d'emploi»,

«n'a pas de qualification professionnelle» et n'a jusqu'ici jamais travaillé, «ni en Allemagne ni en Roumanie». Malgré la totale libre circulation des travailleurs roumains et bulgares depuis janvier 2014, leur droit de séjour est assorti de conditions.

Sur quoi se fonde l'arrêt?

La CJUE invoque la directive «citoyen de l'Union», adoptée en 2004 au début de l'élargissement à l'Est, justement pour éviter un «shopping» aux aides sociales. S'ils sont libres de voyager et de s'établir où ils veulent, les immigrés communautaires ne doivent pas être une «charge déraisonnable» pour le pays d'accueil. Celui-ci «n'est pas obligé d'accorder une prestation d'assistance sociale pendant les trois premiers mois de séjour». Ensuite, pendant cinq ans, le droit de séjour de ces étrangers est conditionné au fait qu'ils «doivent disposer de ressources propres suffisantes» s'ils ne travaillent pas.

Cela change-t-il quelque chose en France?

Non, répond le ministère des Affaires sociales, car «le droit français est déjà conforme à cet arrêt». Ces critères s'appliquent pour l'octroi de certaines aides «à caractère non contributif» (allocation adultes handicapés, minimum vieillesse...).

«Le monde ne peut pas se permettre une décennie perdue en Europe [...]. Des actions déterminées des autorités sont nécessaires pour réduire le risque que la région ne s'enfonce dans un déclin plus profond.»

Jacob Lew secrétaire américain au Trésor, mercredi